

<https://www.snetap-fsu.fr/Mutations-importance-de-l-ordre-des-voeux.html>



Mutations : importance de l'ordre des voeux

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Enseignant-es -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : dimanche 2 janvier 2011

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Question

J'ai une question urgente concernant les mutations à laquelle, je l'espère, tu pourras me répondre.
J'aimerais connaître l'importance de l'ordre des vœux d'affectation.

Par exemple, si je demande le lycée X en second vœu et qu'un collègue avec moins d'ancienneté (ou de points) le demande en premier, est-ce que je reste prioritaire ou non ?

Réponse

Pour les titulaires, c'est le nombre de points qui prime.

Si ton barème ne te permet pas d'obtenir ton premier vœu, mais s'il te permet d'obtenir le deuxième, tu seras affecté sur le deuxième, même si un collègue l'a demandé en premier vœu (il a, évidemment, un barème inférieur au tien).

Pour les stagiaires, l'ordre des vœux est un critère, qui vient en quatrième position, après la nature du concours (les stagiaires issus des concours interne et réservé, de l'examen professionnel ou du « 3e concours » sont prioritaires sur les lauréats du concours externe), la situation de famille, la date d'entrée au MAP.